

PROCES-VERBAL

Séance du conseil municipal du 25 AVRIL 2023 à 20 h 00

Conseiller en exercice : 13

Conseillers présents : 11

Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le VINGT-CINQ AVRIL, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué le 05 avril s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, BOUCHARD Jean-Luc, ESCUDIER Isabelle (arrivée à 20h20), ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Hélène, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents excusés : ANDRIEU Francis (a donné procuration à Anthony SINGLANDE) ;
ESCUDIER Isabelle (a donné procuration à Michel ORTALO-MAGNÉ jusqu'à 20h20 heures de son arrivée).

Secrétaire de séance : Benoit CONTE

ORDRE DU JOUR :

- Approbation des Procès-Verbaux des 28 mars et 11 avril 2024

Deux points sont retirés de l'ordre du jour de ce conseil municipal :

- Subvention à l'APE de l'école St Joseph (modification de la délibération S5/4-2 /2023).
- Information Service commun ADS – Avenant n°2 – Élargissement des missions à l'instruction des actes relatifs à la police de la publicité.
- Demande du fonds de concours à la CCPLL pour le projet de réhabilitation des ateliers municipaux.
- Modification de la délibération instaurant le droit de préemption.
- Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité.
- Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité.
- Adhésion au service santé-prévention du Centre de gestion du Lot.
- Acquisition d'un bien rue de Cénevières.
- Délégation du droit de préemption à la SAFER en vue de l'acquisition d'une parcelle en zone N.
- Adhésion et contrat avec Prosport.
- Questions et informations diverses

Approbation des comptes rendus du 28 mars et 11 avril 2024 : approuvés à l'unanimité

- | |
|---|
| 1. Demande du fonds de concours à la CCPLL pour le projet de réhabilitation des ateliers municipaux –
rapporteur : Jean-Claude VIALETTE |
|---|

Lors du conseil municipal du 21 décembre 2023, le conseil municipal a autorisé le maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat et de la Région au titre de la réhabilitation des bâtiments communaux pour les ateliers municipaux pour un montant des travaux de 60 840 € TTC.

Une subvention d'un montant de 15 210 € à été allouée au titre du programme 2024 de la DETR Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

Le reste à charge de la commune s'avère plus élevé que prévu, compte tenu que d'une part la subvention de la Région ne sera perçue par la commune que dans deux ans et d'autre part, la commune ne peut pas prétendre aux 10 % supplémentaire au titre des PVD ni à la DSIL pour ce type de travaux.

Il vous est proposé de demander le fonds de concours auprès de la CCPLL pour un montant de 20 000 €

Vote :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 13

DÉCISION : adopté à l'unanimité

2. Modification de la délibération instaurant le droit de préemption. – rapporteur : Jean-Claude VIALETTE

20h21 arrivée de Mme ESCUDIER.

Par délibération du 11 octobre 2007, le conseil municipal avait instauré un droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à Urbaniser (AU) tel que défini dans le PLU.

Il vous est proposé d'élargir ce droit de préemption aux zones N (naturelles) et A (agricoles) de la commune.

Parcelles qui se trouvent dans l'enveloppe urbaine qui se distingue par les panneaux d'entrée d'agglomération. Et dans un souci de préservation de certains espaces et d'étendre le patrimoine foncier de la commune

Vote :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 13

DÉCISION : adopté à l'unanimité

3. Adhésion et contrat avec Prosport. – rapporteur : Yves BACH

Monsieur Le Maire propose d'ouvrir la piscine à partir du samedi 15 juin 2024 permettant ainsi aux scolaires une utilisation durant 3 semaines. La fermeture serait pour le dimanche 1^{er} septembre 2024 au soir.

Cette saison Monsieur Le Maire propose de faire appel comme l'an passé uniquement aux services de l'association PROSPORT LOT de Cahors ce qui nous évite de gérer un agent avec les remplacements et éventuelles absences.

Pour cela, nous devons adhérer à l'association puis passer un contrat et les paiements seront effectués à l'ordre de PROSPORT LOT.

Il vous est proposé

- D'utiliser les services de PROSPORT LOT pour la mise à disposition d'un Maître-Nageur Sauveteur durant la période du 15 juin au 1^{er} septembre 2024 inclus, à raison de 39 h hebdomadaires ;
- D'autoriser Monsieur le maire à passer un contrat avec l'association PROSPORT LOT et à signer toutes pièces utiles à la réalisation de ce projet.

Vote :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 13

DÉCISION : adopté à l'unanimité

4. Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité. – rapporteur : Jean-Claude VIALETTE

Un agent en charge de l'accueil des enfants pendant la pause méridienne a décidé d'interrompre son contrat pour reprendre une formation, Il vous est proposé de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'agent technique à temps non complet à raison de 7 heures hebdomadaires à compter du 02 mai 2024.

Vote :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 13

DÉCISION : adopté à l'unanimité

5. Création d'un emploi non permanent pour accroissement saisonnier d'activité. – rapporteur : Jean-Claude VIALETTE

En raison de l'ouverture prochaine de la piscine municipale, il y a lieu de créer à compter du 15 juin 2024, un emploi non permanent pour un accroissement saisonnier d'activité d'adjoint technique à temps non complet. L'agent sera payé au prorata des heures effectuées.

Vote :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 13

DÉCISION : adopté à l'unanimité

6. Adhésion au service santé-prévention du Centre de Gestion du Lot – rapporteur : Jean-Claude VIALETTE

Le conseil d'administration du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot a décidé, par une délibération en date du 26 novembre 2023, de créer un service santé-prévention.

Une convention est proposée aux collectivités qui a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service et les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

Il vous proposé :

- D'autoriser le Maire à conclure la convention correspondante avec le Centre de gestion du Lot.
- De voter, lors du vote du budget primitif de l'exercice (année), les crédits destinés à financer la dépense correspondante.

Vote :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 13

DÉCISION : adopté à l'unanimité

7. Acquisition par la commune d'un bien immobilier – rapporteur : Jean-Claude VIALETTE

La commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) adressée par Monsieur Vincent ROUX, Office notarial à LIMOGNE-EN-QUERCY (46260) le 10 avril 2024 en vue de la cession de la parcelle cadastrée BC n°163 située au 83 rue de Cénevières à LIMOGNE-EN-QUERCY, d'une superficie totale de l'assiette foncière de 32 m² appartenant à Madame MAILLIARD, pour un prix de vente de 35 000€.

Le droit de préemption est une compétence intercommunale. Par délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne en date du 17 janvier 2019 il a été défini les différentes modalités de délégation du droit de préemption au Président, avec faculté de subdélégation ;

Considérant qu'il semble pertinent que la commune puisse exercer le D.P.U. afin de procéder à l'acquisition de ce bien. Monsieur Jean-Claude SAUVIER, Président de la CCPLL, par décision du 24 avril 2024 a délégué l'exercice du D.P.U à Monsieur Jean-Claude VIALETTE, au nom du conseil municipal (le maire à délégation du conseil municipal par délibération n°S8/10 du 24/10/21).

Considérant que le maire a délégation pour préempter ce bien, un arrêté municipal motivé de façon très détaillée doit être pris en ce sens. Il vous est demandé de proposer des arguments justifiant la préemption, éléments qui seront joints à cet arrêté.

Arguments du conseil municipal : tous les membres sont favorables, réalignement des bâtiments, en ouvrant derrière on sécurise l'accès, aménagement pour un local médical.

8. Délégation auprès de la SAFER du droit de préemption en vue de l'acquisition d'une parcelle en zone N – rapporteur : Jean-Claude VIALETTE

La commune a signé le 1^{er} mars 2023 une convention avec la SAFER (vigifoncier) une convention. Par cette convention la commune et la SAFER définissent les modalités d'un dispositif de veille foncière.

Par ce dispositif, la commune a été informée de la mise en vente de la parcelle cadastrée AC n° 227 située LOS ESCUROS à LIMOGNE-EN-QUERCY, d'une superficie de 1 883 m² appartenant à Monsieur Didier GOFFRE.

Il vous est proposé de déléguer à la SAFER le droit de préemption pour cette parcelle.

Vote :

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 13

DÉCISION : adopté à l'unanimité

Compte rendu des décisions et actions engagées par Le Maire depuis la dernière séance

1. Déclaration d'Intention d'Aliéner (15° alinéa): Depuis le 08/12/2017 c'est la CCPLL qui a la compétence du droit de préemption. A la réception des demandes, nous transmettons à la CCPLL un formulaire indiquant notre volonté de préempter le cas échéant.

- AR 0686 - Pech Bariat (vendeur M. ARICO Denis / acquéreur M. BERTHIER)
- BC 179 – 29 Place JL Belvezet (vendeur SCI TRIO BGB / Mme ESCUDIER)

2. Dans le cadre des dépenses prévues sur la délibération du 23 février 2023

a) Dépenses engagées par le Maire : (jusqu'à 2000€ HT / 2400€ TTC inclus)

- DELPECH : 493.40 € (Installation disconnecteur école publique)

b) Dépenses engagées par le Maire : (jusqu'à 2001€ HT à 10000 € HT / 2401,20€ à 12000 TTC inclus)

C- Autres actions : Néant

Questions et informations diverses

Arnaud : info marché à partir demi mai jusqu'à septembre, on va tester l'extension du marché sur les places devant l'office de tourisme sans fermer la rue de Vidailiac, une signalétique sera mise en place.
Horaires de 06 h à 14 h. Les 7 places sont déjà notées dans l'arrêté « la place d'Occitanie ».

Yves : piscine : 3 lignes de pompe dont 2 sont en mauvais état. Une ligne de pompe neuve soit 7 000 € doit être engagée rapidement.

Camping : bornage du camping fait, coût de vente 110 000 €.

Cours d'aqua gym et entrée piscine sont à mettre à l'ordre du jour du prochain conseil.

Le camping versera 2 € par campeur qui viendra à la piscine.

Christophe : 18 heures à la Halle Présentation du livre.

Michel Ortalo : il faut nommer une suppléante du Parc.

PLUi : clôture le 30 avril à 12 heures. Encore 15 oublis.

Adressage : terminé maintenant un travail de contrôle

JCV : la directrice départementale de la Région pour étudier les possibilités de subvention réunion le 15 mai

angéline proust en contact avec le ministre Mme faure pour mettre en place une DETR pour ce projet

Pôle de santé : réunion les médecins vont créer une association, une lettre d'intention le 15 juin déblocage des fonds. 9 septembre présentation du projet

Le taux d'occupation est suffisant pour pouvoir créer le bâtiment de santé

La séance est levée à 21 h 15


Le maire,
Jean-Claude VIALETTE

Le secrétaire de séance,

Benoit CONTE

